



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 20
- Présents : 18
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mercredi 24 Novembre 2021

Affichage effectué le :

08 décembre 2021

Mise en ligne le :

08 décembre 2021

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

OBJET :

**Chaufferie bois du Centre
Aquatique de l'Archipel à Agde :
demandes de subventions
et approbation du plan de
financement prévisionnel**

N° 003719

Question N° 4 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00371910-DE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de développement durable et de gestion énergétique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de mettre en place une chaufferie automatique à bois déchiqueté pour alimenter le Centre Aquatique de l'Archipel à Agde (superficie de 10 000 m²) avec une énergie verte disponible sur son territoire et de substituer une grande partie des chaudières gaz fonctionnant actuellement sur cet équipement.

Aussi, il convient de passer à la phase opérationnelle de ce projet (lancement du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux) ayant pour objectif de mettre en place des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site, de comparer la solution bois aux autres possibilités en termes d'investissement et de chercher à favoriser l'utilisation de la ressource forestière ainsi qu'un approvisionnement local de qualité.

Pour réaliser cette opération, la Communauté d'agglomération sollicite la participation financière de l'Europe et de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le projet s'inscrit pleinement dans le programme européen de relance « REACT-EU » validé suite à la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Dans ce cadre, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) finance des projets de production d'énergie à base de sources renouvelables.

Le coût global de l'opération est de 1 000 000 € HT.

Partenaires financiers	Montants en HT	Taux d'intervention
FEDER Programme de Relance « REACT-EU »	600 000 €	60 %
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée	200 000 €	20 %
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	200 000 €	20 %

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le projet de chaufferie bois énergie du Centre aquatique de l'Archipel et son plan de financement prévisionnel.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le projet de mise en place d'une chaufferie bois énergie au Centre aquatique de l'Archipel à Agde ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que sus exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une participation financière auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, partenaire susceptible d'aider financièrement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une participation financière auprès de l'Europe, au titre du programme de relance « REACT-EU » du Programme Opérationnel 2014-2020 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#